Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =

Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 44 (1946)

Heft: 10

Nachruf: Auguste Campler

Autor: L.H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- 2. Die bisherige, ca. 200 m lange Grenze zwischen den Liegenschaften der beiden Rekurrenten verlief auf der östlichen Seite hart am Lebhag der Liegenschaft des Rekurrenten J. K. entlang und war mit 8 Marksteinen gekennzeichnet, während der erste Grenzregulierungsvorschlag unter Beseitigung des Lebhages, 4 Marksteine und der zweite 5 Marksteine vorsieht.
- 3. Der Grenzregulierungsvorschlag des Grundbuchgeometers entspricht zweifellos den rein technischen Instruktionen für die Vermarkung und Parzellenvermessung am besten. Er nimmt aber zu wenig Rücksicht auf die durch die Geländebeschaffenheit und Geländebedeckung bedingten besonderen Umstände und Interessen.
- 4. Der Regulierungsvorschlag der Vermessungskommission ist ein Kompromißvorschlag mit allen seinen Vorzügen und Nachteilen. Er ist in seiner praktischen Verwirklichung insbesondere dadurch gehemmt, daß er von beiden Rekurrenten kategorisch abgelehnt wird.
- 5. In Abwägung aller Interessen kommt der Regierungsrat zur Ansicht, daß der Verlauf der bisherigen alten Grenze den vorgeschlagenen Regulierungen vorzuziehen ist. Dadurch sind sowohl die bisher bestandenen Interessen der Rekurrenten gewahrt, als auch dem Interesse des Vermessungswerkes an einem markanten und natürlichen, leicht erkennbaren Grenzverlaufe genügend Rechnung getragen. Dabei ist auch der Zweck eines solchen Lebhages als natürliche Windschutzanlage nicht außer Betracht zu lassen, die durch Abhaltung des schädlichen Einflusses von Windströmungen den Ertrag von Boden und Bäumen steigert. Ferner ist der Bestand eines solchen Lebhages für die biologische Schädlingsbekämpfung nicht ohne Bedeutung, indem er den natürlichen Feinden landwirtschaftlicher Schädlinge die erforderliche Existenzmöglichkeit bietet.

† Auguste Campler

Le 13 septembre 1946 est décédé à Yverdon, à l'âge de 63 ans, après une longue maladie vaillamment supportée, Monsieur August Campler, géomètre officiel et conservateur du registre foncier du district d'Yverdon.

Originaire d'Eschert (Berne), Auguste Campler fut admis au stage de géomètre en 1902 et accomplit sa formation professionnelle chez les géomètres Marcel Decoppet à Yverdon, Aloys Jotterand à Bière, Constant Bonard à Romainmôtier et Paul Thibaud à Montreux. Il obtint son brevet vaudois de géomètre en 1906 et s'associa avec son collègue Armand Mercier, géomètre et notaire, alors domicilié à Montreux. Mais peu après, en 1910, Auguste Campler s'établit à Yverdon où il se fit apprécier par la bienfacture de son travail et la promptitude avec laquelle il l'exécuta. Il fut ainsi chargé de nombreux travaux, tant de la part de l'Etat que des communes et des particuliers, notamment: la construction de chemins et le remaniement parcellaire de Mathod (le premier remaniement parcellaire dans le district d'Yverdon), l'assainissement du secteur des Bains, dans la plaine de Gravaz à Yverdon, l'assainissement et le remaniement parcellaire des Chevalençons à Grandson et à Fiez. Il prit une part active aux opérations résultant de l'inscription générale des servitudes dans les communes dotées d'anciens plans. Le géomètre Campler s'occupa en outre des plans d'adduction d'eau des communes d'Ursins et de Pomy ainsi que de l'aménagement du réseau des canalisations d'égoûts de la commune de Cronay.

Auguste Campler collabora à l'établissement des plans et cadastres de Provence, dans le district de Grandson, dont M. Mercier prénommé

était adjudicataire. Il reprit, en 1913, l'entreprise de rénovation de Champvent commencée par M. Georges Pérusset qui fut directeur du cadastre vaudois de 1881 à 1885.

Au début de sa carrière de géomètre, M. Campler se vit confier l'importante entreprise de rénovation des plans et cadastres de la commune de Mathod, comprenant 42 folios de plans levés de 1909 à 1912, terminée en 1917 et entrée en vigueur le 6 décembre 1920.

Le 22 juillet 1921, le Conseil d'Etat du canton de Vaud nomma M. Auguste Campler en qualité de conservateur du registre foncier du district d'Yverdon pour entrer en fonctions le 1^{er} août de la même année. M. Campler remit alors son bureau de géomètre à M. Paul Meige, géomètre officiel à Yverdon.

Déjà membre et secrétaire de la commission d'estimation fiscale des immeubles du district, M. Campler en devint le président dès le 27 août 1943. Il était en outre, depuis 1937, membre du Conseil d'administration de l'Usine électrique des Clées. Bien que n'ayant jamais fait partie des autorités communales d'Yverdon, August Campler s'intéressait cependant beaucoup aux affaires publiques. Au militaire, incorporé dans l'artillerie, il fit toutes les mobilisations de 1914 à 1918.

Nous voudrions encore relever ces traits essentiels du caractère du regretté disparu. Auguste Campler, dont les avis étaient toujours très écoutés, jouissait d'une très grande autorité. Son tempérament clairvoyant, ferme et conciliant lui avait attiré l'estime de chacun, aussi bien en ville qu'à la campagne. Du fait de sa grande bonté et grâce aux conseils extrêmement judicieux qu'il savait donner, beaucoup de difficultés, dans bien des domaines, purent être résolues.

Le conservateur Auguste Campler remplit ses délicates fonctions avec fidélité et exactitude pendant 25 ans à l'entière satisfaction de ses chefs. Pour raisons de santé, il avait demandé de résilier ses fonctions pour le 30 septembre 1946, pensant pouvoir jouir d'une retraite bien méritée tout en s'occupant davantage de son verger, de son jardin et de ses vignes, car, malgré ses occupations professionnelles, Auguste Campler était resté près de la terre qu'il aimait.

Homme intelligent, énergique et doué d'un solide bon sens, M. Campler fut un habile et grand travailleur, toujours prêt à rendre service à son prochain. Il s'intéressa beaucoup à toutes les questions relevant de la technique du registre foncier et connaissait la tenue de son bureau jusque dans ses moindres détails. Il accomplit les tâches qui lui furent confiées avec conscience et avec distinction.

Les obsèques eurent lieu à Yverdon le 16 septembre 1946 auxquelles prirent part entre autres M. le conseiller d'Etat Paul Nerfin, chef du Département des finances, autorité cantonale de surveillance du registre foncier, M. Ernest Fischer, ancien conseiller d'Etat, les autorités du district et de la ville d'Yverdon, de nombreux conservateurs du registre foncier, géomètres et amis de la famille.

Des allocutions furent prononcées par M. M. les pasteurs Avondet, Roy et Morerod qui apportèrent les consolations de l'Evangile. M. Ulysse Péclard, conseiller national et ancien syndic d'Yverdon, parla au nom des amis du défunt, et M. Armand Gonvers, conservateur du registre foncier du district de Lausanne, au nom de l'Association des conservateurs du registre foncier du canton.

M. Auguste Campler n'est plus. Nous garderons de cet ami sincère et dévoué le meilleur des souvenirs. Que sa famille si douloureusement éprouvée, sa veuve Mme Campler-Aeschimann, son fils, sa fille et ses soeurs veuillent bien recevoir ici l'expression de nos sentiments respectueux de condoléances et de profonde sympathie.

Ls. H.

a a second as a second of the second